

MANIFESTE DE LA FERPA



**Le droit de vivre
dans la dignité pour
les retraité.e.s et
les personnes âgées**



ferpa

FÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES



Depuis plusieurs années, les Etats membres de l'Union Européenne, à la suite notamment des dernières crises financières, ont tenté de réduire leurs dépenses, en opérant en particulier des coupes claires dans les budgets sociaux.

Les personnes âgées et retraitées ont été les premières victimes de ces mesures drastiques : diminution des budgets consacrés aux soins de santé, pénurie de personnels et de moyens dans les établissements de soins, et dans de nombreux pays, blocage du montant des pensions, quand ce n'était pas une réduction de leur montant.

Les jeunes générations, et particulièrement à la suite de cette pandémie de la COVID-19, ont vu également leurs conditions d'emploi, d'accès aux études, aux stages ou à l'apprentissage se dégrader. C'est pourquoi, la FERPA va continuer son travail avec les organisations des jeunes de la CES afin de développer la solidarité intergénérationnelle.

La pandémie qui n'a épargné aucun continent ni aucun pays a été tout d'abord un révélateur de l'effet désastreux des politiques menées dans un passé récent – et ne saurait à elle seule justifier la situation dramatique dans laquelle les différents pays se trouvent. Mais elle a eu pour effet d'aggraver la situation notamment des plus fragiles et des plus vulnérables. Du côté des gouvernements, il y a eu une espèce d'incurie dans la prévention et la gestion de la crise sanitaire au début et qui s'est vite transformée en une crise économique. Et la dramatique question qui se pose est de savoir qui va payer ?

Il faut également être préparé à d'éventuelles futures pandémies, ce qui signifie développer la capacité des politiques sanitaires et médico-sociales européennes tout en garantissant le principe de la subsidiarité



Et pour financer les besoins sociaux et les services sociaux, il y a nécessité au niveau des Etats-Membres de développer une fiscalité équitable.

Avec la COVID-19 et ses différents « variants », les personnes retraitées et âgées ont payé un lourd tribut que ce soit en termes de taux de mortalité ou en termes non-priorité dans la prise en charge des hospitalisations dans certains pays et aux contraintes imposées consécutives aux mesures d'isolement avec toutes les détresses psychologiques qui les ont accompagnées.

La Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées (FERPA) est plus que jamais mobilisée pour faire entendre leur voix et pour agir afin que les personnes retraitées et âgées soient reconnues dans leur dignité et ne continuent pas d'être les « oubliées » de la société.

Elle entend agir, avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES), pour que le Socle Européen des Droits Sociaux ne soit pas qu'une énumération de beaux principes ou de bonnes intentions, mais devienne une réalité pour chaque citoyenne et chaque citoyen européen quels que soient l'âge ou le pays dans lequel on vit.

Pour y parvenir, après avoir mené un important travail d'enquête et de consultations auprès de ses membres, la FERPA a rédigé ce Manifeste qui reprend ses priorités. La priorité essentielle est de combattre la pauvreté, même s'il ne s'agit évidemment pas de donner l'impression que seules les personnes retraitées sont pauvres en Europe. Il est évident en effet que de mauvais salaires donnent de mauvaises retraites.

Il est nécessaire de changer le regard sur le vieillissement et reconnaître la place des retraités dans la société pour lutter contre la discrimination par l'âge (âgisme) et dissocier retraités et inactifs.

Il faut éviter une dégradation du pouvoir d'achat des salariés au passage à la retraite .

Une revendication fondamentale peut-être ainsi définie :
Combattre et prévenir la pauvreté des personnes retraitées et âgées pour avoir le droit de mener une vie digne.

Elle se décline en *quatre* **DROITS** prioritaires :

1. Le **droit à des pensions décentes** pour lutter contre la pauvreté des personnes âgées et notamment des femmes qui ont une espérance de vie plus longue que celle des hommes et qui se retrouvent souvent seules à la fin de leur vie, devant vivre avec un seul revenu, dont le montant a été amputé par une vie de travail fragmentée.
2. Le **droit à des soins de santé et de longue durée** de qualité, financièrement et géographiquement accessibles.
3. Le **droit à un logement sain et décent**, quel que soit le type d'habitat choisi par la personne **et à des services publics, essentiels et abordables et de proximité.**
4. Le **droit à l'inclusion sociale** de toutes les personnes âgées pour garantir dans un esprit intergénérationnel leur **pleine participation** à toutes les activités sociales, politiques ou culturelles.

Cela implique de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes et donc de se battre sur au moins quatre fronts qui sont prioritaires pour la FERPA :

- ➔ **Les revenus**
- ➔ **La santé**
- ➔ **Le logement**
- ➔ **Et l'accès à l'énergie et aux services essentiels**

Tout ceci, conformément aux dispositions de la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, devenue contraignante juridiquement avec la ratification du traité de Lisbonne :

CHARTRE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE :

« L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle » (article 25)

« Afin de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une

aide sociale et à une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales » (article 34-3)

« Toute personne a le droit

d'accéder à la prévention en matière de santé et de bénéficier de soins médicaux dans les conditions établies par les législations et pratiques nationales. Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union » (article 35).



La réalisation de ces revendications s'inscrit aussi dans la mise en œuvre du Socle Européen des Droits Sociaux et complète, en ce qui concerne la FERPA, le Plan d'Action adopté au Sommet de Porto, le 6 mai 2021

Plus que jamais les organisations membres de la FERPA sont mobilisées

Nous entendons agir avec et auprès de la CES, auprès des décideurs (la Commission, le Parlement Européen, aux niveaux locaux et nationaux) et suivant les thèmes, pour faire aboutir ses revendications.

1

Le droit à des pensions décentes pour toutes et tous

La situation des retraités en Europe est inquiétante dans la mesure où la crise économique des années 2008-2012 a conduit nombre de gouvernements à geler ou réduire les montants des pensions servies aux retraités. L'arrivée de la COVID-19 va maintenant amener, si rien n'est fait, un nouveau choc économique, les pensions étant trop souvent considérées comme une variable d'ajustement des budgets sociaux.

Aujourd'hui, dans l'Union européenne, 15,9 % des Européens âgés de 65 ans ou plus sont pauvres. Les femmes sont les plus menacées par la pauvreté, car leurs pensions en moyenne européenne sont de 38% plus faibles que celles des hommes. Chacun sait que les conditions d'emplois des femmes en Europe (travail précaire, temps partiels souvent imposés, interruptions de carrière – non compensées financièrement – pour s'occuper des enfants et de plus en plus maintenant de leurs parents âgés, également, non partagé avec le conjoint ou partenaire des responsabilités et tâches familiales, etc...) et surtout les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes – écarts rencontrés encore aujourd'hui par les nouvelles générations – qui les pénalisent non seulement durant leur vie professionnelle, mais aussi et surtout pendant leur retraite. Leurs pensions, pour toutes ces causes, sont particulièrement inférieures à celles des hommes. Les femmes âgées et très âgées font partie des personnes les plus exposées au risque de pauvreté, et de grande pauvreté, au moment de leur retraite.

Pour réduire ou mieux éradiquer le risque de pauvreté des personnes retraitées – femmes ou hommes – il faut, avant tout, leur permettre, durant leur vie au travail d'acquérir des salaires décents et d'assurer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, ce qui permettra au moment de la retraite de toucher des pensions décentes. En effet, une bonne politique de l'emploi garantissant des hauts taux d'activité est la meilleure garantie de durabilité des systèmes de retraite. Dans l'Union européenne, combattre la pauvreté ou l'exclusion sociale des personnes âgées qui conduit à l'isolement nécessite aussi de garantir des pensions adéquates et régulièrement revalorisées.

PRINCIPE 14 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : REVENU MINIMUM

Toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum adéquates pour vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie, ainsi qu'à un accès efficace à des biens et des services de soutien. Pour les personnes qui sont en mesure de travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré)intégrer le marché du travail.

PRINCIPE 15 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : PRESTATIONS DE VIEILLESSE ET PENSIONS

« Les travailleurs salariés et non-salariés ont droit, lorsqu'ils prennent leur retraite, à une pension proportionnelle à leurs cotisations et leur assurant un revenu adéquat. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes chances d'acquérir des droits à pension.

Toute personne d'âge avancé a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité.

Le droit à des pensions décentes pour toutes et tous »

sées, avec des services publics sociaux et sanitaires efficaces qui savent répondre à leurs besoins, en évitant que le coût de ces services ne pèse sur des pensions déjà faibles. En outre, la FERPA réclame l'instauration d'une pension minimale légale à travers toute l'Europe qui soit supérieur au seuil de pauvreté. Or, à l'exception de seulement deux pays, tous les autres minima de pension, quand ils existent, sont inférieurs au seuil de pauvreté. La FERPA dénonce avec force cet état de fait. Ce serait l'un des principaux outils pour réduire le risque de pauvreté parmi les personnes âgées et rendre effectif le pilier 15 du Socle Européen des Droits Sociaux.

Enfin, les systèmes de pension ne peuvent pas être analysés uniquement sous l'angle de la seule durabilité économique et en identifiant le relèvement de l'âge de la retraite comme la seule solution. En revanche, pour parler de durabilité, il faut connaître le rapport entre actifs et retraités et séparer, dans tous les pays européens, les dépenses de pension des dépenses d'aide sociale afin de disposer de données homogènes sur les dépenses de pension liées aux cotisations versées et sur les dépenses d'aide sociale, qui, elles, doivent être supportées par l'impôt.

C'est pourquoi, la FERPA revendique :

- ➔ Le gel des âges de départ à la retraite,
- ➔ L'indexation automatique de tous les montants des pensions sur les salaires et/ou les prix afin de garantir le pouvoir d'achat des retraités.
- ➔ L'instauration d'un minimum de pension national, dans tous les pays de l'Union européenne, qui soit supérieur au seuil de pauvret
- ➔ La suppression des inégalités de pensions entre femmes et hommes, en prenant en compte par exemple les périodes de grossesses ou les périodes de soins apportés aux enfants ou aux personnes âgées, puisque ce sont encore majoritairement les femmes qui les assurent
- ➔ Des mesures garantissant aux conjoints une partie de la pension après divorce ou décès
- ➔ La définition d'un "panier minimal de biens et de services" pour les personnes âgées pour échapper au risque de pauvreté
- ➔ Des régimes fiscaux égaux à ceux des salariés, dans les pays où les personnes retraitées sont plus lourdement imposées à parité de revenus
- ➔ L'obtention d'un plus grand rôle aux organisations syndicales de retraités dans la défense de leurs revendications.

2

Le droit à des soins de santé de longue durée et de qualité pour toutes et tous

Aujourd'hui, quand on parle santé, on parle de la COVID-19. Cette crise a exacerbé les inégalités et mis en évidence que, par leur politique néolibérale, les Etats ont décidé de desserrer le contrôle public du secteur de la santé donnant ainsi libre cours à la privatisation et la commercialisation de celui-ci. Ils ont fait des choix budgétaires, plus favorables à la rentabilité financière qu'au bien-être et à la santé de la population, en particulier ceux des personnes âgées. Ceci signifie:

- Une rentabilité privée commerciale toujours plus accrue avec en corollaire : le recours à des dépassements d'honoraires dans de nombreuses spécialités, excluant les personnes à faible revenu, la réduction de la disponibilité des professionnels de la santé et la détérioration de leurs conditions de travail
- Une augmentation des inégalités sociales en réduisant l'accès universel à des soins de santé de qualité. L'Observatoire social européen a constaté que de plus en plus d'adultes et d'enfants sont contraints de se priver ou de reporter leurs soins médicaux pour des raisons financières.

La crise sanitaire a aggravé les inégalités de genre. Les femmes ont été plus impactées que les hommes : les carrières professionnelles de service aux personnes - aux revenus peu valorisants, - sont principalement féminines ce qui les a mises en première ligne des contaminations. De plus, le confinement a alourdi la charge de travail domestique et familiale entraînant l'épuisement physique et psychique.

Investir dans la santé c'est investir dans la prévention et dans les déterminants sociaux qui influent la santé. L'importance d'un accès universel au dépistage et à la vaccination est une garantie de protection.

En termes de prévention à la santé il nous faut aussi nous préoccuper de ce que nous mangeons. Tout comme sur notre santé, nos choix en matière d'alimentation entraînent aussi des répercussions sur l'environnement.

Un régime alimentaire équilibré, sain et suffisant est essentiel pour la santé et le bien-être. Luttons contre

PRINCIPE 16 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : SOINS DE SANTÉ

Toute personne a le droit d'accéder en temps utile à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité.

PRINCIPE 18 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : SOINS DE LONGUE DURÉE

Toute personne a droit à des services de soins de longue durée abordables et de qualité, en particulier des services de soins à domicile et des services de proximité.

le gaspillage et préservons ainsi les ressources limitées telles que l'eau, l'électricité, le sol.

En matière d'encadrement des personnes âgées nécessitant des soins de longue durée, il faut :

- D'une part, optimiser les aides et les moyens au maintien à domicile et mettre des moyens suffisants pour les soins chroniques et l'aide aux actes de la vie quotidienne ; diversifier les services et l'apport de solutions concrètes pour une prise en charge graduelle et individualisée selon les situations familiales de chaque personne ;
- D'autre part, renforcer les structures d'accueil en maison d'accueil ou établissements de soins de longue durée pour les personnes totalement dépendantes. Pour cette forme d'accueil, le « reste à charge » doit être réduit à minima et ne pas reposer sur les capacités de financement des enfants des résidents. Les droits et les libertés des personnes accueillies doivent être entièrement respectées.

C'est pourquoi, la FERPA revendique :

- Le droit à l'accès universel à des services de santé publics de qualité ; ce qui nécessite du personnel, tant dans les hôpitaux que dans les maisons de repos, en suffisance et qui bénéficie de bonnes conditions de travail - rémunération, horaires, matériel - en adéquation aux exigences du métier,
- Remboursement à 100% de tout type de dépistage médical sans limite d'âge,
- Remboursement à 100% de la vaccination et des tests
- Remboursement à 100% de la médecine de base,
- Prendre en compte et développer activement les déterminants sociaux de la santé : l'activité physique, l'alimentation, les liens sociaux, le logement, l'environnement...
- Que les maisons de soins de longue durée soient des lieux de vie digne avec un encadrement de personnel qualifié en suffisance, un encadrement de vie sociale et de lutter contre la maltraitance,
- Que toutes décisions prises en politiques de santé et d'hébergement se fassent dans le respect des droits humains permettant de vivre et de mourir dans la dignité.

3

Le droit à des logements de qualité qui tiennent compte des besoins des personnes âgées

En ce qui concerne l'habitat des personnes âgées, un premier constat peut être fait : plus de 80% des personnes âgées, au niveau Européen souhaitent vieillir chez elle. Ce souhait a des impacts majeurs sur la conception et l'évolution de l'habitat. Il y a aujourd'hui une absence totale de traitement de la question de l'Habitat comme pilier essentiel du soutien à domicile. Il est donc nécessaire d'adapter d'abord les installations existantes de logement des personnes âgées. Adapter l'habitat au soutien à domicile, ne dit pas toujours travaux importants. Mais toutes les pièces sont concernées : salles de bains, cuisine, escaliers, chambre. Il y a des millions de logements anciens, et un taux de renouvellement par le logement neuf d'à peine plus de 1% par an ! L'enjeu du maintien à domicile n'est pas de construire de nouveaux logements, c'est de trouver comment adapter les logements existants, en revendiquant des allocations supplémentaires pour couvrir les frais d'aménagement, ainsi que pour les soins à domicile. Le logement abordable et décent s'impose comme une préoccupation croissante et quotidienne des citoyens retraités de l'Union Européenne car le coût de ce logement est devenu une contrainte quotidienne insupportable. La politique du logement est encore trop pensée pour les besoins d'hier, et pas assez pour ceux d'aujourd'hui, encore moins pour ceux de demain. Si bien que le logement, qui devait être au service des individus et participer pleinement à leur autonomie, à leur mobilité et à leur épanouissement, est trop souvent une source de préoccupation, un frein et souvent même un obstacle.

PRINCIPE 19 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : LOGEMENT ET AIDE AUX SANS-ABRIS

- a. Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité.
- b. Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriée contre les expulsions forcées.
- c. Des hébergements et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abris afin de promouvoir leur inclusion sociale.



C'est pourquoi, la FERPA revendique :

- ➔ Une politique de l'UE pour une action universelle et un réinvestissement, en faveur du logement abordable au service de tous les retraités qui en ont besoin, au niveau territorial comme au niveau européen.
- ➔ Un accès non discriminant par l'âge aux logements sociaux.
- ➔ Une implication qui doit s'appliquer aux dépenses de construction d'établissements, de résidences adaptées, de qualité, spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées.
- ➔ Des opérations financières et des conditions d'obtention ainsi que des caractéristiques de ces subventions à introduire dans tous les pays membres de l'Union Européenne
- ➔ Une garantie de maintien dans le logement ou d'accès à un nouveau logement dans des conditions choisies, ce qui est un défi pour beaucoup de femmes, car l'inégalité des pensions entre hommes et femmes, entraîne l'inégalité à l'accès au logement
- ➔ Un aménagement du territoire et une politique de logement qui tiennent compte des personnes âgées,
- ➔ Un encadrement efficace des personnes âgées vivant à leur domicile : soins de santé, aides ménagères, aides sociales...

4

Le droit à l'accès à l'énergie et aux services essentiels

Concernant l'accès à l'énergie et plus spécifiquement à l'éradication de la précarité énergétique, plusieurs constats s'imposent. Elles touchent des millions de personnes, mais surtout les personnes âgées. Il n'y a pas de réponses adéquates et suffisantes dans les différents pays pour diminuer et/ou éradiquer la précarité énergétique. Les mesures prises par certains pays ne sont pas suffisantes, notamment, lorsque les factures ne peuvent pas être payées ou lorsque des millions de ménages ne peuvent bénéficier de l'énergie à cause de son coût élevé ou de leurs faibles ressources. Le manque d'action politique aggrave la situation de la population affectée, en n'incluant pas de programmes d'action en ce sens, de sorte que les plus vulnérables sont totalement dépourvus de protection. Enfin, les facteurs qui déterminent la pauvreté énergétique sont plus socio-économiques que climatiques.

PRINCIPE 20 DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX : ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

Toute personne a le droit d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, les services financiers et les communications numériques. Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un soutien leur permettant d'accéder à ces services.

C'est pourquoi, la FERPA revendique :

- ➔ Le droit des ménages, et notamment les personnes âgées, à bénéficier d'une couverture de leurs besoins essentiels, soit individuellement, soit collectivement, en prévoyant, par exemple, des incitations fiscales.
- ➔ La mise en place de programmes pour détecter et identifier les maladies liées à la pauvreté énergétique.
- ➔ Introduction de tarifs sociaux réglementaires sur la fourniture d'énergie.
- ➔ Etablissement d'un coût-énergie maximal en fonction des revenus, pour rendre les paiements possibles : l'énergie est un service essentiel et donc un droit
- ➔ L'introduction de prix réduits pour les personnes âgées qui ne disposent pas de ressources suffisantes
- ➔ La prise en compte des familles avec personnes âgées et enfants
- ➔ Et garantir une prestation minimale pour la fourniture d'énergie



Fondée en 1993, la Fédération Européenne des Retraité-e-s et âgées (FERPA) est la voix des millions de retraité-e-s et personnes âgées en Europe, pour porter et faire aboutir leurs propres revendications.

Elle est un « **acteur** » **essentiel de la société civile** dans la construction de l'Union européenne et dans la prise en charge des besoins des retraité-e-s, tant au niveau national – à travers sa quarantaine d'organisations syndicales nationales présentes dans 21 pays de l'Union européenne – qu'au niveau européen.

Elle milite pour une reconnaissance « citoyenne » des retraité-e-s et des personnes âgé-e-s. Pour la FERPA, les retraité-e-s et personnes âgées, ne sont pas des personnes « assistées ». Ce ne sont pas des « citoyen-ne-s » de seconde zone, mais bien des « citoyen-ne-s à part entière », qui ont toute leur place dans la vie de la cité, notamment en mettant au service de la collectivité les compétences et l'expérience acquises tout au long de leur vie.

www.ferpa.org



ferpa

FÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES





FERPA

Boulevard du Roi Albert II, n°5 • B-1210 Brussels • Belgium
Contact: Jessica Montiel • Tel. +32/2/224.04.42 • jmontiel@etuc.org
www.ferpa.org



ferpa FÉDÉRATION EUROPÉENNE
DES RETRAITÉS ET DES PERSONNES ÂGÉES